

s'est pas sensiblement améliorée pendant les derniers huit jours. On se plaint surtout en dehors des villes de la difficulté que l'on éprouve à se procurer l'argent nécessaire au commerce. Les banques refusent pour la plupart d'accorder de l'escompte aux marchands de la campagne; bien que le taux en soit de 7 à 8 pour cent, à la ville on ne l'accorde que difficilement.

\*\*\*

Les marchands de notre ville semblent en faveur d'un carnaval que l'on est en train d'organiser. Nul doute que ce temps de fêtes contribuera à donner quelque activité aux affaires par suite des nombreux visiteurs qui viendront s'égayer en nos murs. Ce carnaval qui aura lieu, il est plus que probable, est fixé aux 25 et 26 janvier.

\*\*\*

Depuis deux mois il est bien rare que nous n'ayons à entendre parler d'augmentation de salaires chez les ouvriers travaillant dans les fabriques de chaussures. Les manufacturiers, même à l'heure présente, ne sont plus les maîtres dans leur établissement. Si le patron refuse une augmentation que lui demandent ses ouvriers, tous quittent le travail. Il va sans dire que l'industrie a fort à en souffrir. Ces jours derniers, la manufacture Blouin, de Lévis, s'est vue sans ouvriers. Une grève s'y était déclarée; heureusement elle s'est réglée à l'amiable sans que le patron ait eu à faire des concessions à un des ouvriers qui voulait avoir un salaire plus élevé que celui qu'on lui donnait. Nous croyons que c'est la première fois, depuis bien longtemps, que le manufacturier n'a pas été obligé de céder et de se prêter aux exigences des unions auxquelles appartiennent tous les ouvriers travaillant dans les manufactures de chaussures de Québec et de Lévis.

\*\*\*

Les unions ouvrières de notre cité ont envoyé, ces jours derniers, à Son Honneur le Maire Garneau, une lettre lui demandant d'être de nouveau candidat à la Mairie. Nous croyons savoir que M. Garneau acceptera.

\*\*\*

**Nouveautés.**—Par suite de la température peu favorable, le commerce de détail, contrairement à ce qu'il aurait dû être, n'a pas été très actif cette semaine. Aussi, nombre de marchands en ont profité pour décorer, quelques-uns avec beaucoup de goût, leurs vitrines. D'autre part, les négociants en gros ont en partie terminé leur inventaire. Ils redoutent de ce temps-ci la visite de voyageurs de commerce de Montréal et de l'Ouest, et sont à donner leurs commandes. Les cotes de la plupart des divers articles sont stationnaires. Il n'y a d'exception que pour les lainages qui ont

monté, dans le cours des derniers huit jours de 5 à 10 pour cent. On s'attend, dans les cercles bien informés, à ce que sous peu les prix des cotonnades subissent une augmentation. Quelques marchands que nous avons interrogés à ce sujet, sont en tous cas d'opinion que celles-ci ne baisseront pas.

\*\*\*

**Provisions et épiceries.**—Le commerce d'épicerie en détail est encore peu actif, cependant nos marchands s'attendent à une reprise générale des affaires cette semaine. Pour ce qui a trait aux marchands de gros, ceux-ci se montrent satisfaits de l'état actuel du commerce. Il est vrai que les commandes de la campagne et même de la ville, sont un peu plus restreintes, mais elles sont tout de même satisfaisantes. Dans le commerce des provisions, on note quelques modifications dans les cotes. Elles sont probablement le résultat des arrivages considérables, notamment de lard, et puis du peu d'animation du commerce. Ainsi, cette semaine, une baisse de un dollar par baril affecte le prix des lards clear back et short cut. Le clear fat, que l'on payait \$23, est tombé à \$22. Le saindoux composé accuse une diminution de 25c. à 40c. par seau. Une baisse de 50c. est notée pour les petits porcs. D'autre part, les fèves blanches triées qui étaient cotées à \$1.80, se vendent actuellement pour \$1.75 par sac de 60 livres. Le prix du foin pressé a aussi subi une légère diminution. Voici d'ailleurs les cotes les plus récentes:

Lard clear back . . . . .	0.00	23.50
Lard short cut, brl. . . . .	0.00	20.00
Boeuf salé, brl. 200 lbs. . . . .	16.00	16.50

Clearfat . . . . .	0.00	22.00
Saindoux Canadien, lb. . . . .	2.60	2.65
Saindoux composé, seau . . . . .	1.90	2.00
Jambons . . . . .	0.13	0.14
Jambons bacon . . . . .	0.13	0.13
Porcs petits, abattus . . . . .	8.00	8.25
Pommes de terre, par sac . . . . .	0.00	0.85
Fèves, blanches triées, 60 lbs . . . . .	0.00	1.75
Fèves, yellow eye . . . . .	2.50	3.00
Fèves, Prov. de Québec . . . . .	2.50	3.00
Foin pressé No 1 . . . . . tonne	18.00	18.50
Paille pressée, tonne . . . . .	10.00	10.00

\*\*\*

**Grains et farines.**—Comme toujours à cette saison, les affaires ne sont pas des plus actives dans le commerce des grains et farines. Les prix de ces dernières sont demeurés stationnaires. Il n'y a de modifications, cette semaine, que dans les cotes des grains. On remarque que le sarvasin est monté de 10c. Il y a aussi une hausse de 15c. qui affecte le prix de l'orge ordinaire. D'un autre côté, l'avoine que l'on vendait 80c. par sac de 34 livres, est tombée à peu près quinze sous et elle vaut présentement 65c. Les dernières cotes sont les suivantes:

Blé-d'Inde . . . . .	0.70	0.80
Sarvasin . . . . .	0.00	0.90
Orge à Drèche . . . . .	0.75	0.80
Orge ord., par 48 lbs. . . . .	0.00	1.00
Avoine, 34 lbs., ord. . . . .	0.60	0.65

**Farines—**

Patente d'hiver . . . . .	5.30	5.75
Patente du Manitoba . . . . .	6.50	6.75
Straight rollers . . . . .	0.00	5.30
Forte à boulanger . . . . .	5.90	6.00
Farine de blé-d'Inde . . . . .	1.65	1.70
Avoine roulée . . . . .	0.00	2.80
Moulée d'avoine . . . . .	1.80	1.90
Son, par 100 lbs. . . . .	0.00	1.25
Gru blanc . . . . .	1.60	1.65
Barley . . . . .	0.00	2.75
Patente d'Ontario . . . . .	2.65	2.70

**LE NORD-OUEST CANADIEN.**

**Règlements concernant les Homesteads**

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

**Entrée :** L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

**Devoirs du Colon :** Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

**La Demande de Lettres Patentes** devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

**Renseignements :** Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.